

# Infos SUD Éducation Calvados

n° 77 - octobre 2017

## Brutalité

**Brutalité** est le mot qu'il faut retenir pour résumer le mode d'application des réformes enclenchées par le nouveau pouvoir en place.

**Brutalité** pour le retour en arrière des rythmes scolaires à la semaine des 4 jours, changement imposé en fin d'année scolaire, sans bilan, sans temps de concertation posée et efficace, avec pour conséquence l'accroissement des inégalités entre les écoles des communes riches où les élèves pourront profiter d'activités périscolaires de qualité, et celles moins riches où les enfants des milieux populaires n'auront plus accès à d'autres ouvertures sur la vie que des écrans de télé ou d'ordinateur.

**Brutalité** pour l'élimination de plus de 100 000 contrats aidés, sans autre solution proposée aux personnes, que de se retrouver jetées hors du monde du travail sans indemnités et davantage précarisées.

**Brutalité** financière pour les familles ayant des enfants en Lycée Pro : auparavant le Conseil Régional payait les équipements nécessaires aux élèves, maintenant le nouveau système d'allocation laisse aux parents une partie de la note à régler.

**Brutalité** de l'annonce de la fermeture des collèges de Colombelles et de Port-en-Bessin. Les collègues concerné-es l'ont appris par la presse, les services rectoraux ne se déplaçant même pas au contact de leurs employé-es. Le vote décisionnel du Conseil Départemental n'aura lieu qu'en mars 2018, en pleine période de demandes de mutation, mais préjugant du

résultat la DSDEN va préparer les équipes à l'inéluctable.

**Brutalité** pour les enseignant-es qui subissent des remontrances et des menaces inacceptables de leur hiérarchie quand l'école est occupée par des parents revendicatifs, eux-mêmes victimes de pressions de l'administration scolaire, qui manie chantage sur la carrière des PE concernées et recours à des «services civiques», même pas couverts par les lambeaux restants du Droit du Travail déchiqueté.

**Brutalité** par l'arrêt des augmentations des salaires, mais pas celle des prélèvements sociaux, le retour de la journée de carence en cas de maladie, la diminution des APL, pendant que les impôts des plus riches sont encore une fois diminués.

**Brutalité** affichée du MEDEF qui s'en prend ignoblement à l'école, et qui ferait mieux de faire le ménage chez lui.

Le vernis, qui maquille ces soit-disant réformes devant moderniser en vitesse le pays, s'écaille déjà. Les fonctionnaires d'État ou territoriaux, les personnels précaires, les familles, les élèves, tous-tes les citoyen-nes, tous-tes les faînéant-es, malmené-es depuis trop longtemps, ne sont pas dupes car ils et elles savent ces manœuvres autoritaristes.

**SUD et Solidaires seront toujours à leurs côtés pour les défendre et pour lutter pour un autre monde.**



Si vous avez l'oeil aiguisé, parmi les titres de presse dessinant une rentrée harmonieuse et joyeuse, vous avez peut-être remarqué quelques tons discordants. Peut-être que comme nous, pendant que notre recteur pavoisait à la Grâce de dieu, avez-vous pu entendre les parents et enseignant-es mécontent-es l'interpeller ? Pendant qu'Emmanuel et Brigitte profitaient des derniers rayons du soleil, vous avez peut-être entendu l'école de Ver-sur-Mer les héler ? Pendant que la DSDEN comptait, comptait à Hérouville, vous avez peut-être entendu les écoles râler, râler ? Et pendant que Blanquer chantait bien sûr, vous avez peut-être pu entendre le doux son du tracteur qui bloque les routes et les chaises racler le sol de la cour à Condé-en-Normandie ?

## Fermetures de classes

Dans ces écoles de la Grâce-de-dieu, d'Hérouville, de Ver-sur-Mer et de Condé-en-Normandie mais dans d'autres également, des fermetures de classes ont eu lieu deux jours après la rentrée. Bien sûr nous sommes habitués à cette façon comptable de gérer : il faut bien ajuster les moyens en fonction des besoins nous dira-t-on. Une moyenne de 24 élèves par classe en REP c'est tout à fait ordinaire. Qu'importe si des classes se trouvent à 27 ou plus . Qu'importe si le nombre d'élèves ayant besoin d'une prise en charge par le RASED est excessif (de toute façon toutes les prises en charge ne pourront avoir lieu). Qu'importe si des élèves pouvant bénéficier des AVS les attendent toujours. Qu'importe si le CP à 12 nécessite d'abandonner l'accueil des moins de trois ans et le dispositif Plus de Maître Que de Classe. Qu'importe toujours si l'investissement des enseignant-es est balayé d'un revers de main. Qu'importe si d'un jour à l'autre une enseignante doit prendre une classe à quatre niveaux au lieu de deux. Qu'importe si les conditions d'enseignement de l'année précédente ont été pathogènes. Qu'importe si les conditions matérielles sont folkloriques...



## Le mépris institutionnel jusqu'au bout

Eh oui c'est qu'il suffit de convoquer ces enseignant-es sur des temps extra-scolaires pour leur apprendre à gérer quatre niveaux d'un jour à l'autre ou à mieux répartir les effectifs. Et puis certain-es enseignant-es trouvent cela épanouissant le multi-niveaux. (Nous n'avons pas remarqué que le DASEN faisait preuve de bienveillance envers les enseignant-es ayant fait le choix de pédagogie alternative.)

En plus de fermetures mettant à mal le bon fonctionnement des écoles et la santé des enseignant-es, l'administration a tenu des propos scandaleux et a eu une attitude méprisante envers les enseignant-es et les parents. On a accusé certains parents de ne pas vouloir le bien des enfants, on a voulu faire passer un directeur pour un menteur devant ses collègues, on a évoqué des sanctions contre des enseignant-es suite aux mouvements des parents. On a mis le personnel sous pression, sommé d'obéir aux ordres.

**Les luttes des parents et des équipes n'ont pas abouti à leur objectif mais elles auront eu l'avantage de montrer aux élèves de ces écoles qu'au moins certains adultes pensaient à eux.**

# PPCR mais pas PTDR

Passé en force et au chantage, dénoncé par Solidaires, le PPCR et son corollaire dans l'éducation nationale (sur les nouvelles modalités d'évaluation) entrent progressivement en vigueur : d'abord une première revalorisation du point d'indice notamment par le « transfert primes/points » (les indemnités qui deviennent du salaire, ce qui est intéressant pour la retraite mais ne se voit pas sur le bulletin de salaire!); ensuite, le reclassement dans les nouvelles grilles indiciaires... Et puis... Et puis c'est tout ! Car le nouveau gouvernement a d'ores et déjà annoncé un nouveau gel du point d'indice alors que sa revalorisation devait s'étaler... s'étaler... ! Nul besoin de grande perspicacité pour prévoir que ces maigres avancées salariales seraient de courte durée !



Alors, qu'est-ce qu'il reste de tout ça ? Les nouvelles modalités d'évaluation. Rappelons que l'État voulait « moderniser » la fonction publique. Moderniser ? Aïe ! La novlangue libérale est friande de retournement sémantique ! Ici, « moderniser » = détérioration des conditions de travail. Voyons cela de plus près.

Début juillet, certain-es d'entre nous ont eu le plaisir de recevoir un court message leur annonçant qu'elles et ils étaient « éligibles à un rendez-vous de carrière ». Eh oui, ils/elles sont au 6ème, au 8ème ou au 9ème échelon. Peu importe si ces collègues ont déjà été inspecté-es peu de temps auparavant, cette année encore, elles et ils s'y collent ! Et pour les enseignant-es qui attendaient leur inspection cette année et qui n'entrent pas dans les critères, il faudra patienter encore un peu plus.

Mais qu'est-ce qui est nouveau dans ce « rendez-vous de carrière » ? Immanquablement une pression supplémentaire sur les enseignant-es. Ainsi, sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), nous pouvons lire que les « trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle ».

Comment sera évaluée notre « valeur professionnelle » ? En évaluant, entre autre, des compétences très générales, relevant de dimensions comportementales et relationnelles comme la « coopération au sein de l'équipe », la « contribution à l'action de la communauté éducative », le fait d'agir en « éducateur responsable et selon des principes éthiques » ou de « s'engager dans

une démarche individuelle et collective de développement professionnel ». Il est clairement impossible d'évaluer ces compétences en toute objectivité. De plus, elles sont loin des missions d'enseignement. Ce qui est évalué en réalité, c'est du travail gratuit : le ministère nous impose toujours plus de tâches et de missions sans réduire nos heures de classe. Il faut, comme dans une entreprise, améliorer la productivité, le

tout à moindres frais.

Pour nous évaluer, le ministère reprend donc logiquement des méthodes managériales d'entreprises capitalistes. D'abord, en nous demandant de faire notre auto-critique. Si ce n'est certes pas obligatoire, cela est fortement recommandé. Et nous pouvons, si nous le souhaitons, la transmettre à notre chef-fe de service avant notre inspection (parce que ce qui ne change pas ce sont l'inspection en classe et le ou les entretien(s)). Nous nous doutons bien que celles et ceux qui ne le communiqueront pas en amont ne feront certainement pas partie des bons élèves qui auront le droit au fameux coup de pouce !

Il nous demande également de nous fixer nous-même des objectifs. Pour les enseignant-es, ce sera multiplier les projets et les réunions diverses en dehors de leur temps de service devant élèves en les habituant à des obligations de résultat. Nul doute que cela sera vecteur de souffrance au travail, de burn out, de sentiment de culpabilité, celle de ne jamais en faire assez... Parce que quand même, un fonctionnaire est censé « fonctionner » !

D'autre part, le ministère se vante de mettre fin à la notation et aux différentes cadences d'avancement. Sur ce dernier point, il nous trompe : il existe toujours un double rythme de progression de carrière. A l'occasion de ces « rendez-vous », seuls 30% des enseignant-es pourront bénéficier d'une accélération, 70% resteront sur le carreau. En revanche, les critères pour départager pour les plus « méritant-es » n'ont pas encore été pensés et les représentant-es du personnel se verront bientôt convoquer à un groupe de travail pour déterminer des « discriminants » : il s'agit bien de hiérarchiser les personnels : comme pour les élèves, des notes ou des couleurs, ça ne change rien dans l'esprit ! Il faut faire le tri !

Présumant de la capacité des enseignant-es à vouloir être de bon-nes élèves, le PAF met même en oeuvre des formations pour réussir son rendez-vous de carrière : il n'y a pas assez d'argent pour vous proposer des formations de qualité dont vous auriez tant besoin ! Mais il y en a assez pour vous marteler l'idéologie libérale de performance, de concurrence : se former pour ne surtout pas s'émanciper !

De même la création d'une classe exceptionnelle qui dans les faits, ne sera accessible qu'aux enseignant-es qui auront occupé des fonctions spécifiques, accentue encore la

concurrence entre les collègues et l'écart entre les enseignant-es « ordinaires » et les plus « méritant-es ».

**Aussi, nous réaffirmons que la seule solution est la déconnexion complète entre l'évaluation et l'évolution des carrières et des rémunérations.**

**Opposons-nous à toute transformation managériale de l'évaluation des personnels et à tout accroissement du contrôle hiérarchique. Imposons une évaluation purement formative et coopérative, complètement déconnectée des rémunérations et de l'évolution des carrières ; refusons que certain-e-s progressent plus lentement que les autres !**

**Imposons la réduction du temps de service des enseignant-e-s devant élèves pour permettre la concertation des équipes et les échanges pédagogiques entre collègues.**

**Réclamons une véritable formation au service de l'émancipation.**

## Plus précaires que les CUI, les services civiques

La ministre du Travail Mme Pénicaud a annoncé la fin du recrutement en CAE-CUI dans le cadre du plan d'économie de 4,5 milliards d'euros dans la Fonction Publique. Le budget du gouvernement prévoyait le recrutement de 280.000 nouveaux contrats aidés pour l'année 2017. Mme Pénicaud n'a cependant pas précisé ce qui attend les milliers de travailleur-euse-s privé-e-s d'emploi et éligibles au CAE-CUI, ni comment pallier cette réduction du nombre de personnels dans le secteur public et associatif. L'Education Nationale, un des principaux employeurs de CAE-CUI, n'est pas épargnée par cette mesure.

Le gouvernement a annoncé que les 55.000 CUI recruté-es pour la rentrée 2017 assureront prin-

cipalement l'accompagnement des enfants en situation de handicap et de fait la plupart des contrats EVS ne sont pas reconduits dans le département.

Cette annonce brutale à quelques jours de la rentrée pour les personnes et les équipes concernées démontre encore la précarité dans laquelle sont plongé-es nos collègues.

Dans l'Éducation Nationale les personnels en CUI permettent de pallier le manque de personnels : les CUI remplissent les missions d'AED, d'AESH, d'EVS. Néanmoins tous ces métiers nécessitent une spécialisation ou une formation qu'actuellement l'Éducation Nationale ne fournit

pas. La stabilité des équipes n'est pas possible non plus avec de tels contrats précaires. SUD Éducation dénonce le mépris du gouvernement à l'égard des élèves en situation de handicap et des personnels qu'on envoie sans formation dans les écoles.

De telles mesures vont engendrer une surcharge de travail pour les agent-es et aggraver encore leurs conditions de travail. Quant aux personnels en CAE-CUI qui attendaient d'être engagé-es ou renouvelé-es et qui se retrouvent sans emploi à la rentrée, le gouvernement n'en dit rien ! Depuis leur mise en place en 2010, l'Éducation Nationale considère les personnels en contrat aidé comme une main d'œuvre flexible, bon marché à qui impose des conditions de travail déplorables (travail gratuit dans le cadre de l'annualisation, soumission au bon vouloir de la hiérarchie...).

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation a annoncé « une montée en charge » des Services Civiques pour cette rentrée. SUD Éducation refuse le recours aux contrats précaires y compris aux Services Civiques dans l'Éducation Nationale. Les Services Civiques ne dépendent pas du Code du Travail et perçoivent non pas un salaire mais une "indemnité" de moins de 600 euros par mois. Alors que la mission du Service Civique doit s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général et alimenter un projet personnel, on sait que sur le terrain les Services Civiques sont amené-es à effectuer des missions qui relèvent d'emplois statutaires. Les Services Civiques, comme les stages, permettent à l'Etat et aux entreprises de rémunérer les travailleur-euse-s en dessous des seuils fixés par les conventions collectives.



La précarisation est au centre du processus de destruction des droits de toutes et tous les salarié-es, des services publics et des solidarités. Aujourd'hui, sans les personnels qui travaillent en contrat précaire, le service public d'éducation ne peut plus être assuré. A la rentrée 2016, 68.000 personnes travaillaient en contrat aidé uniquement dans les écoles.

### **Service civique : super-bénévolat ou sous-emploi**

Pour SUD Education les missions de service public doivent être effectuées par des personnels aux emplois statutaires.

Par le recours aux contrats aidés, aux Services Civiques et les suppressions de postes dans la Fonction Publique, le gouvernement accélère le remplacement des fonctionnaires par des précaires. Le plan Sauvadet de « cdsisation » est largement insuffisant : l'État doit s'atteler à titulariser tous les personnels en créant des postes de titulaire à hauteur des besoins.

## **Halte à la précarité ! SUD Éducation revendique toujours :**

- La titularisation de toutes et tous les salarié-es, quel que soit le contrat, sans condition de concours ni de nationalité, et avec une formation adaptée.
- La création d'un nouveau métier sous statut de la fonction publique répondant aux missions d'AESH.
- Un service à temps complet qui intègre toutes les périodes de réunion et de concertation.

### **Création du collectif AESH 14**

Suite à un stage organisé par Sud Éducation Calvados en fin d'année scolaire dernière, les collègues présent-es ont décidé de s'organiser collectivement, de manière autogérée et autonome. Le but de ce collectif est de mettre en

place des actions visant à lutter pour obtenir de réelles améliorations de leurs conditions de travail.

Comme SUD Éducation, le collectif exige la titularisation, seule possibilité pour obtenir un réel statut, un salaire décent et une formation de qualité.

Depuis toujours, SUD Éducation est mobilisé auprès des personnels précaires pour faire entendre une autre voix, et soutient toute forme de collectif autogéré voulant s'auto-organiser pour lutter et obtenir de nouveaux droits.

### **Agent-es titulaires ou non, parents : Soutenons ce collectif !**

Contacts :

Facebook collectif AESH AVS EVS 14  
collectif.aesh14@gmail.com  
06 58 35 38 42

## **Solidarité avec les enfants des squats**

Pendant les vacances scolaires d'été, de nombreux bénévoles se sont mobilisés pour animer des activités en langue française afin de pouvoir aider les enfants de migrants à mieux s'intégrer en France. Un nouvel exemple de solidarité inter-culturelle réussie, sans Etat et sans argent !

Aujourd'hui, 70 bénévoles participent à la construction du mouvement Ecole Nomade à Caen. Et pourtant, au début du mois de Juillet, l'équipe ne comptait que 4 personnes ! 4 enseignant-es indigné-es en apprenant les conditions de vie de certain-es de leurs élèves... Venu-es d'Europe de l'Est ou d'Afrique, ces petits bouts étaient souvent très fatigué-es en arrivant en classe le matin. La cause : beaucoup dormaient à la rue ou passaient d'un hébergement d'urgence à l'autre.

De l'indignation est née l'envie d'agir, de refuser que des mineur-es vivent dans des conditions précaires et dégradantes ; de passer de l'obligation d'accueil scolaire à l'impératif moral de leur proposer des solutions de logement et

d'éducation décentes.

Et quand l'État ne fait pas son devoir, ce sont les regroupements de citoyennes et de citoyens, membres ou non d'associations associatifs ou non, qui font tout pour pallier ces manques.

Tout d'abord, l'AG de lutte contre toutes les expulsions cherche des logements vides pour ces familles, qui ont désormais un toit au-dessus de leur tête. L'AG s'est créée en 2013, depuis ces Robins des bois de l'habitat font preuve d'ingéniosité dans le but de mieux accueillir celles et ceux qui fuient la misère ou la guerre. Aujourd'hui, ce sont 7 squats qui sont ouverts en permanence à Caen et dans son agglomération, permettant de loger 350 personnes, dont une cinquantaine enfants.

Le travail des bénévoles ne se limite pas à ouvrir des logements : entretien (nettoyage, électricité, plomberie...) ; récupération d'invendus, d'encombrants (pour la nourriture, le mobilier) ; organisation de soirée-concert de soutien afin de récupérer de l'argent ; gestion des conflits dans

les squats ; AG avec les bénévoles et les habitant-es pour organiser tout cela ; manifestations de dénonciation de la passivité de l'Etat, actions de soutien ; rassemblement et déménagement rapide des habitant-es lors des expulsions ultramatinales...

La somme de travail abattue est énorme pour ces militant-es de tous âges. Malgré les centaines de personnes inscrites sur les listes mail, ce ne sont qu'une trentaine de personnes qui assument la majeure partie des tâches à effectuer.

Si vous avez un peu de temps à partager ou que vous souhaitez être tenu-e au courant des besoins dans les squats, vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion :

[ag-contre-expulsions@lists.riseup.net](mailto:ag-contre-expulsions@lists.riseup.net)

et suivre les informations sur le site :

<https://agcontrelesexpulsions.wordpress.com/>

Face aux difficultés d'apprentissage des enfants nouvellement arrivé-es, les 4 professeurs des écoles n'ont pas souhaité en rester là. Bien entendu, le premier obstacle est la barrière de la langue.

D'où l'idée d'organiser pendant les vacances d'été diverses animations en langue française afin de garder les enfants dans un « bain de langue ».

Au départ, il était prévu de limiter les interventions à 10 matinées pendant l'été sur les 2 squats qui accueillent le plus d'enfants. Cependant, les initiatrices et initiateurs ont eu la joie que leur projet faisait vibrer la corde sensible de plusieurs dizaines de personnes, qui voyaient là un moyen de se rendre utile face aux drames des migrations qu'elles observaient, impuissantes, dans les médias.

C'est donc pendant tout l'été que les enfants des squats ont pu bénéficier de lectures, cours, animations musicales, projets photo/vidéo et même une sortie pour apprendre à faire du pain chez un boulanger proche de Lisieux solidaire à la cause.

En plus, un atelier construction en palettes s'est tenu pendant 4 après-midi pour construire

des meubles (tables, bancs, étagères...) nécessaires au confort des enfants ou au rangement du matériel issu de dons.

La rentrée est arrivée. Les enfants sont toutes et tous scolarisé-es dans les écoles du coin mais peu bénéficient de structures adaptées pour des non-francophones.

Afin de continuer à pouvoir les aider à s'intégrer, de nouvelles animations sont proposées depuis la rentrée.

- deux soirées de "soutien scolaire" aux Cyclades (17 rue Maréchal Gallieni à Caen) les mardis et jeudis de 17h45 à 19h00. La part d'activités sur le scolaire est réduite, car les devoirs sont rapidement faits, il s'agit plutôt d'activités et de discussions avec les enfants, dans une ambiance toujours conviviale.

- Tous les vendredi à partir de 18h00, se tient aux Cyclades un projet Ciné - Nomade, atelier d'éducation à l'image.



D'autres activités sont également en projet : sortie à la mer, lecture d'albums, bricolage....

Ces projets ont été initiés par des bénévoles qui auraient bien besoin de coups de main ponctuels ou réguliers. Mais vous pouvez aussi proposer vos idées !

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps ou de vos idées, envoyez un mail à : [école.nomade14@gmail.com](mailto:école.nomade14@gmail.com)

# Elles et nous #1

## Marguerite Guerrier

Marguerite Guerrier (épouse Tinayre) a joué sous la Commune de Paris un rôle important dans la réforme de l'enseignement et la laïcisation des écoles.

Fille de républicains auvergnats, c'est par l'enseignement et le métier d'institutrice que Marguerite Guerrier, passionnée de pédagogie, militante socialiste, conquiert son autonomie financière et sociale.

Elle passe, seule, son brevet élémentaire et commence à faire la classe dans un local que lui prête son père. En 1848, son frère est déporté et elle est interdite d'exercice.

Marguerite se fait alors lingère à Paris et en 1856 passe, toujours seule, son brevet de capacité d'institutrice qui lui permet d'ouvrir une école « libre » (privée) de jeunes filles à Issoire, puis -mariée à Jean Tinayre, avec qui elle aura 6 enfants-, d'en diriger dans divers lieux autour de Paris. Elle va développer une pédagogie active.

Militante de l'instruction intellectuelle et professionnelle des filles, Marguerite mène en parallèle de nombreuses activités.

Elle est écrivaine : ses deux premiers romans « La Marguerite » et « Rêve de Femme », écrits en 1864 sous le pseudonyme de Jules Paty, révelent sa pensée sociale d'alors.

En 1866, elle met en place une école professionnelle pour les filles dans un quartier pauvre de Paris, le XIII<sup>e</sup> arrondissement. Avec quelques amis, elle fonde une coopérative de consommation pour les plus démunis, la Société des Equitables de Paris, qu'elle fait adhérer à L'Internationale et à la Chambre fédérale des Sociétés ouvrières.

Durant le siège de Paris en 1870, elle plaide dans les clubs pour l'instauration d'une instruction publique, gratuite et laïque, et « intégrale » (polytechnique) pour toutes et tous. Sous la Commune, Marguerite milite ardemment en faveur de l'émancipation des femmes, notamment au sein de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins des blessés.

S'efforçant d'accélérer la laïcisation de l'enseignement, elle est nommée inspectrice générale des livres et des méthodes d'enseignement dans les écoles de filles de la Seine et inspectrice des écoles de filles du XI<sup>e</sup> arrondissement.

Pendant la Semaine sanglante, elle s'occupe des blessés.

Arrêtée par les Versaillais le 26 mai, elle est relâchée le lendemain, mais son mari, qui a le malheur de venir s'enquérir de son sort, est aussitôt mis aux arrêts et fusillé.

Elle réussit à gagner Genève où elle trouve refuge avec ses 5 enfants, et sera condamnée par contumace à la déportation, pour avoir exercé une fonction sous la Commune.

Durant son exil, elle gagne sa vie comme gouvernante puis comme préceptrice en Hongrie, où elle séjourne jusqu'à une remise de peine en novembre 1879.

De retour en France elle continue à oeuvrer dans ses activités pédagogiques, et, se rapprochant de Louise Michel, écrit avec elle, sous le pseudonyme de Jean Guétré, La Misère et Les méprisées (1882).

Elle meurt en 1895, à l'âge de 64 ans.

<http://www.archivesdufeminisme.fr>  
<http://chipluvrio.free.fr>  
<http://www.commune1871.org>  
<http://www.economiedistributive.fr>





# Liberté immédiate pour Salah Hamouri

Salah Hamouri, 32 ans, Palestinien par son père et Français par sa mère, vit à Jérusalem-Est occupée. Marié à une Française, il a un jeune enfant. Se consacrant à la défense des droits des prisonniers politiques palestiniens, il vient d'obtenir son diplôme d'avocat. Son parcours, sa vie, sont symboliques du destin de celui de millions de Palestiniens, subissant l'occupation israélienne.

En 2005, âgé de 19 ans, accusé de tentative d'assassinat sur un leader politique israélien d'extrême-droite, il est condamné à 7 ans de prison, sans aucune preuve.

Un vaste mouvement de solidarité internationale permet de le faire libérer le 18 décembre 2011. Il contribue alors à faire connaître, notamment en France, la situation des prisonniers politiques palestiniens.

Depuis sa libération en 2011, le gouvernement israélien, arbitrairement, lui interdit :

- de se rendre en Cisjordanie pour y suivre ses cours de droit à Ramallah.
- le séjour de son épouse et de leur fils, qui n'a pu naître à Jérusalem, au prétexte qu'ils seraient « un danger pour la sécurité d'Israël ».

L'État d'Israël leur fait payer très cher leur refus de l'occupation de leur terre colonisée.

## NOUVELLE ARRESTATION

Dans la nuit du 23 août dernier, l'armée d'occupation est venue l'arrêter chez lui. Entendu 20 minutes par un juge, aucune accusation ne lui a été signifiée : c'est un « dossier secret ». Depuis Salah est en « détention administrative » : C'est le moyen, illégal au regard du droit international, qu'utilise l'État d'Israël pour enfermer les résistants palestiniens, sans motif, sur la base de dossiers tenus secrets, pour des périodes de 6 mois renouvelées indéfiniment. Ils sont actuellement près de 450, dont des député(e)s. Un mineur de 16 ans vient d'être placé pour 5 mois en DA.

## LES PRISONNIERS POLITIQUES PALESTINIENS

Depuis 1967 plus de 850 000 Palestiniens ont été, en toute illégalité au regard du droit international, arrêtés par l'armée israélienne, après des arrestations arbitraires, détention administrative, des conditions inhumaines de détention, des tortures, des arrestations d'enfants... à ce jour, ils sont près 6300. Plus de 800 ont été arrêtés au seul mois de juillet 2017.

La prison est utilisée comme une arme de guerre par Israël pour tenter de briser dès l'enfance la volonté du peuple palestinien de lutter pour la reconnaissance de ses droits nationaux.



Salah pouvoir vivre à Jérusalem-Est, avec sa famille. L'arbitraire et le harcèlement doivent cesser.

La France a le devoir de défendre partout ses citoyens contre les injustices dont ils sont victimes. Nous en appelons solennellement au chef de l'État pour qu'il intervienne avec force auprès des autorités israéliennes, comme il l'a fait récemment avec succès

pour des Français emprisonnés en Turquie.

La France doit agir pour la libération de Salah Hamouri, pour faire respecter ses droits. C'est pourquoi nous appelons à une mobilisation large, pour soutenir et libérer Salah Hamouri.

**Rejoignez le Collectif Liberté pour Salah Hamouri** en écrivant à :

[libertepoursalah@gmail.com](mailto:libertepoursalah@gmail.com)

[liberezsalah.fr](http://liberezsalah.fr)

<http://www.france-palestine.org/Mobilisationpour-la-liberation-de-Salah-Hamouri>

# Petit à petit, l'oiseau fait son nid

Après 6 prolongations de l'état d'urgence, l'Assemblée étudie la loi anti-terroriste. Ce projet de loi reprend quasiment toutes les mesures de l'état d'urgence. Les mesures d'exception risquent d'entrer dans le droit commun dans l'indifférence générale. Dans la nuit du 26 au 27 septembre 2017 était déjà voté l'article permettant des assignations à résidence. Ainsi, sans nécessiter l'aval d'un juge, la police pourra priver une personne de se déplacer en dehors de son domicile et de son travail pendant un an si elle suspecte une sympathie avec la mouvance terroriste mais n'a pas assez d'éléments pour la poursuivre en justice.

Cet article à lui seul suffit à nous scandaliser. Mais la loi ne s'arrête pas là et il y est question de tout un tas de mesures restreignant les libertés d'individus sans contrôle judiciaire : écoute téléphonique, surveillance des e-mails, exploitation des données numériques, port de bracelet électronique, fermeture de lieux de culte... L'Etat par l'intermédiaire des préfets aura les pleins pouvoirs. Il ne s'agit plus de juger des individus par rapport à leurs actes mais par rapport aux actes qu'ils seraient susceptibles décommettre. S'en sera bientôt fini de la présomption d'innocence si nous n'agissons pas.

D'après la commission de suivi de l'Etat d'Urgence, ces mesures qui relevaient alors de l'exception se sont avérées inefficaces pour lutter contre le terroriste. En particulier parce que les services du droit commun ont peu à peu repris en main les affaires et avaient déjà les outils nécessaires.

Autre danger : depuis la loi du 3/04/1 955, promulguée pendant la Guerre d'Algérie, le régime d'état d'urgence permet la confusion entre terrorisme et contestation sociale. Aussi, croire que ne seraient concerné-es que des terroristes relève de la folie. Ainsi, Amnesty international, dans un rapport du 31 mai 2017, dénonce l'usage de l'état d'urgence qui vise à réprimer de

manière disproportionnée les manifestations. C'est grâce à ce flou entretenu que 155 manifestations ont été interdites depuis novembre 2015 et que 574 personnes se sont vues interdites de manifester. Nous nous souvenons de l'étouffement de la contestation lors de la COP 21 alors que les marchés de Noël s'étaient installés quelques semaines après.

Cette loi doit être appréhendée dans un contexte d'augmentation des violences policières, des violences sociales, de mesures de fichages de la population et de racisme galopant ce contre quoi lutte notre syndicat. Ainsi, nous avons assisté à une nette augmentation du ni-

veau de violence des forces de l'ordre lors des manifestations : croissance du nombre de blessé-es et de la gravité des blessures, techniques d'encerclement des manifestantes...

Et si nous, révolutionnaires, sommes évidemment visé-es par ce terme de terrorisme, les personnes étrangères sont une autre cible. L'idée même d'intro-

duire la déchéance de nationalité afin de démobiliser les terroristes, en sus de son implacable inutilité, a révélé un sentiment profond effroyablement trop généralisé de suspicion envers celui ou celle qui vient d'une autre culture. De nombreuses personnes musulmanes ont été assigné-es à résidence sans qu'aucun procès ne s'en suive.

Autrement dit, elles ont été dénoncées, suspectées, assignées à résidence mais la justice n'avait rien à leur reprocher.

**Pour Sud éducation, la réponse réside dans la perspective de mobilisations à venir .**

**Plus nous nous mobiliserons, plus nous serons nombreux-ses, plus nous ferons reculer le gouvernement.**

**À nous d'imposer nos lois, celles de la rue et de la lutte.**

**Contre l'état d'urgence et toutes les lois liberticides, mobilisons-nous !**

**Nous sommes toutes visé-es !**





8 rue Ampère  
14123 CORMELLES LE ROYAL  
sudeduc14@free.fr  
06 72 67 50 13 et 02 31 24 23 36



## BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2017 – 2018

A remplir complètement même si vous avez adhéré l'année dernière

NOM : .....  Adhésion  Ré-adhésion  
PRÉNOM : .....

### ADRESSE PERSONNELLE

Rue ou lieu-dit : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél : .....  
Mel : .....

### ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE

Nom : ..... Ville : .....

### SITUATION PROFESSIONNELLE

Catégorie (PE, Cert, Agr, PLP, AED, CPE, ATTEE, AESH, EVS...) : .....  Temps complet  
Statut (titulaire, stagiaire, non titulaire...) : .....  Temps partiel  
Discipline ou fonction exacte : .....  Disponibilité

Montant de cotisation .....

### Barème cotisations 2017-2018

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois en établissant dès l'adhésion, 1 à 4 chèques à l'ordre de **SUD Éducation** et en remplissant le tableau ci-dessous.

○ Les chèques ne sont pas obligatoirement du même montant : arrondissez à l'euro !

○ La cotisation est par année scolaire. Le dernier chèque doit être encaissé au plus tard début août.

	A encaisser au début du mois	Montant du chèque
Chèque n° 1		
Chèque n° 2		
Chèque n° 3		
Chèque n° 4		

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
De 0 € à 599 €	6 €	De 2 020 € à 2 169 €	169 €
De 600 € à 749 €	15 €	De 2 170 € à 2 319 €	202 €
De 750 € à 899 €	21 €	De 2 320 € à 2 469 €	228 €
De 900 € à 1 099 €	33 €	De 2 470 € à 2 629 €	260 €
De 1 100 € à 1 249 €	45 €	De 2 630 € à 2 779 €	310 €
De 1 250 € à 1 399 €	58 €	De 2 780 € à 2 929 €	346 €
De 1 400 € à 1 559 €	83 €	De 2 930 € à 3 089 €	382 €
De 1 560 € à 1 699 €	105 €	De 3 090 € à 3 219 €	420 €
De 1 700 € à 1 859 €	126 €	De 3 220 € à 3 449 €	454 €
De 1 860 € à 2 019 €	147 €	Plus de 3 450 €	512 €

**Remarque:** En cas de situation financière difficile, considérez cette grille comme indicative. En cas de finances favorables, les dons sont bienvenus.

Les frais de Sud Éducation (local, courrier, téléphone, presse, déplacements...) sont exclusivement réglés par les cotisations de ses adhérent-es. Adhérer c'est permettre à notre syndicat, notre fédération et à notre union Solidaires de fonctionner et donc de faire entendre sa voix.  
**Alors adhérez, faites adhérer à Sud Éducation.**

**66%** de la cotisation en **crédit d'impôt** (une attestation vous sera fournie en temps utile),  
coût réel de l'adhésion : **34%** du barème ci-dessus (même si vous ne payez pas d'impôt direct sur vos revenus).

## DATES A RETENIR

>> Journée de mobilisation de la Fonction Publique  
Mardi 10 octobre – 10h30 Place Saint-Pierre à Caen

>> Commission Féministe de Solidaires 14  
Jeudi 12 octobre de 9h30 à 12h – local de Solidaires  
14 à Cormelles

>> Réunion Solidaires – Précaires – Chômeurs  
Jeudi 12 octobre à 17h – local du Chemin Vert (13  
avenue Schumann à Caen)

>> Réunion publique « Stop Linky Calvados » -  
Collectif Stop Linky Calvados - Vendredi 13 octobre à  
19h30 – à la Salle polyvalente de Maisoncelles  
Pelvey (famille.vohy@libertysurf.fr)

>> Réunion publique d'information sur l'état d'ur-  
gence permanent – Front Social Caen calvados  
Jeudi 19 octobre à 20h – Salle Gutenberg à la  
Guérinière

>> Réunion publique « Stop Linky Calvados » -  
Collectif Stop Linky Calvados - Vendredi 20 octobre à  
19h30 – à la Salle de la Tour aux Raines de Vire  
(gloux.ghislaine@club-internet.fr)

## STAGES SUD Education 14

- Conditions de travail, nos droits et nos outils  
d'actions collectives (stage 1)  
Jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2017

- Exercer dans le secondaire  
Vendredi 9 février 2018

- Exercer dans le primaire  
Vendredi 23 février 2018

- Stage émanciper, s'émanciper ; pédagogie  
coopérative  
Jeudi 22 et vendredi 23 mars 2018

- Exercer en lycée professionnel  
Jeudi 5 avril 2018

- Conditions de travail, nos droits et nos outils  
d'actions collectives (stage 2)  
Lundi 16 et mardi 17 avril 2018

## Infos Sud Éducation Calvados

Dispensé de timbrage CAEN CC

SUD ÉDUCATION CALVADOS  
8 rue Ampère  
14123 Cormelles le Royal  
02 31 24 23 36

**P**

**P R E S S E**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 6 octobre 2017

Bulletin n°77 - octobre 2017

### Sommaire

page 1 - Brutalité  
page 2 - Lire, écrire, COMPTER  
page 3 - PPCR mais pas PTDR  
page 4 - Plus que précaires que les CUI  
page 5 - Solidarité avec les enfants des squats  
page 8 - Elles et nous #1  
page 9 - Liberté immédiate pour Salah Hamouri  
page 10 - Petit à petit, l'oiseau fait son nid  
page 11 - Bulletin d'adhésion

Directrice de la publication : Marie Guisnel  
Trimestriel

#### Permanences au local

mercredi de 14h à 17h  
jeudi de 9h à 17h  
Vendredi de 14h à 17h

Prix public : 1 euro le n°.  
CPPAP: 0116 S 5665  
ISSN: 2101-6534  
Imprimé par nos soins